

INTERVENTION DE LAURE GICQUEL
COALITION FRANÇAISE POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

13e session du Comité intergouvernemental de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Nous saluons cette occasion de contribuer à une réflexion si importante sur les défis, les priorités et les stratégies à mettre en place pour favoriser la mise en œuvre de la Convention à moyen terme. Lors de son 6e Congrès, à Lomé l'automne dernier, la FICDC a identifié cinq priorités thématiques afin de contribuer à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Premièrement, nous profitons de l'occasion pour réitérer notre appel à l'application des articles 16, 20 et 21 de la Convention dans le cadre des négociations commerciales, notamment par la poursuite des efforts actuels de sensibilisation aux parties, ainsi qu'à la participation de la société civile.

Cela pourrait inclure la promotion du "Guide pour la négociation de clauses culturelles dans les accords commerciaux" qui a été présenté par la Chaire UNESCO pour la diversité des expressions culturelles mardi. Cela semble d'autant plus urgent que les négociations de l'OMC sur le commerce électronique progressent. Ces négociations pourraient en effet avoir un effet déterminant sur l'avenir de la diversité des expressions culturelles dans le monde. Nous invitons donc les parties à discuter des meilleurs moyens d'élaborer des stratégies communes, dans l'esprit de l'article 21, pour s'assurer qu'un éventuel accord est conforme à notre Convention.

Deuxièmement, il devient urgent de poursuivre l'adoption de politiques culturelles dans l'environnement numérique qui assure la création et la production d'œuvres diverses et leur mises en valeur sur les diverses plateformes permettant l'accès aux expressions culturelles. Le numérique a des impacts sur l'ensemble des chaînes de valeur. Elle a par exemple entraîné des pertes de revenus importantes pour l'ensemble de l'industrie de la musique à travers le monde, et cela a de nombreux impacts pour les créateurs

et les entreprises, particulièrement pour les producteurs indépendants qui investissent des sommes importantes pour le développement des contenus musicaux. L'industrie audiovisuelle est aussi affectée de nombreuses façons face à de nouveaux joueurs qui gagnent en popularité, disposent de budgets de production avec lesquels il est difficile de rivaliser et ne se préoccupent pas de la mise en valeur des productions locales.

L'industrie audiovisuelle est aussi affectée de diverses manières par les nouveaux acteurs qui gagnent en popularité et ont des budgets de production avec lesquels il est difficile de rivalisé. Ces acteurs ne sont pas concernés aussi par la promotion des productions locales.

Troisièmement, la diversité des expressions culturelles émane de la société civile. Elle souhaite activement contribuer à l'élaboration des politiques culturelles. Nous constatons toujours qu'il y a beaucoup de progrès à faire au sein des territoires de certaines parties.

Quatrièmement, en plus de ce que nous avons déjà souligné dans d'autres interventions concernant les politiques culturelles en faveur des artistes, nous invitons le secrétariat à considérer l'établissement de liens plus étroits avec d'autres agences de l'ONU qui peuvent apporter une contribution importante à cet objectif, par exemple, sur la question de la sécurité sociale.

Finalement, la numérique a entraîné une production de données sans précédents, pourtant de moins en moins de données sont disponibles quant à l'accès aux contenus culturels. Il est fondamental de s'assurer que les États, les organisations de la société civile et les chercheurs puissent aussi avoir accès aux données nécessaires pour évaluer la santé de la diversité des expressions culturelles sur leur territoire.